



**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 DECEMBRE 2019 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 22

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Yenne, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Yenne, 133, chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BOLLIET Claudine, DANTIN Jean-Jacques, DLOUHY Marie-Rose, DUMOLLARD Guy, FOURNIER Victor, GARCIA Jean-Louis, GARIOUD Christian, GOJON Martine, MILLION-BRODAZ Martine, MILLION-BRODAZ Patrick, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PUTHON Jérôme, ROSSET Maryline, SAUCAZ Michel, SULPICE Pierre, TASSAN-ZANIN Yves, VERRON Frédéric et WATIER Jean-Marc

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs BARLET Françoise, BENET André, CHAPEAU Christian, ECHANTILLAC Elsa, HEBRARD Jean-François, PIQUET Jérôme et PROVENT Jocelyne

Pouvoirs :

Monsieur HEBRARD Jean-François à Monsieur DUMOLLARD Guy
Madame BARLET Françoise à Monsieur SULPICE Pierre
Monsieur PIQUET Jérôme à Monsieur DUMOLLARD Guy

Monsieur GARIOUD Christian est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 18 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention Michel DIETLIN (AGATE) – Stratégie touristique du territoire
- ❖ Avenant contrat SOFAXIS
- ❖ Convention Blanchisserie du rondeau
- ❖ Marché eau potable d'Ameysin
- ❖ Frais de gestion engagés par le budget général
- ❖ Admissions en non-valeurs budgets OM et SPANC
- ❖ Questions diverses

Dans l'attente de l'arrivée de M. Michel DIETLIN, le Président propose de passer à la seconde question prévue à l'ordre du jour.

❖ Avenant contrat SOFAXIS

Il est rappelé que le CDG de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec Sofaxis. La CCY a adhéré au contrat d'assurance précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le CDG73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au CDG en contrepartie de ce service.

Par lettre du 24 septembre 2019, le Centre de gestion a informé la CCY de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable.

La CCY s'est donc vue proposer par le courtier Sofaxis différentes options de nature à optimiser sa couverture assurantielle dans le contexte précité.

Afin de limiter la hausse de la contribution communautaire, il est proposé de jouer sur le niveau de franchise des assurés, notamment en augmentant le temps de carence.

La nouvelle garantie, basée sur un taux de 6,13 %, proposerait ainsi :

- Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 %
- Décès : 0,18 %
- Accident Travail - Frais médicaux – Indemnités Journalières - Maladie professionnelle avec une franchise de 15 jours par arrêt : 0,66 %
- Longue Maladie / Longue durée : 1,74 %
- Maternité - Paternité avec franchise de 15 jours par arrêt : 0,83 %
- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt : 2,72 %

Cette option a le mérite de limiter l'impact sur le budget de la collectivité tout en lui permettant de bénéficier encore d'une garantie satisfaisante.

Les élus regrettent toutefois cette décision de Sofaxis, qui impacte également un certain nombre de communes sur le territoire.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant au contrat SOFAXIS garantissant les risques statutaires des collectivités.

Arrivée de MM. Michel DIETLIN et Philippe BELUZE

❖ Intervention Michel DIETLIN (AGATE) – Stratégie touristique du territoire

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Philippe BELUZE du SMAPS et Michel DIETLIN, chargé de mission au Comité régional du tourisme, désormais intégré au sein de l'agence AGATE.

M. DIETLIN remercie les élus pour leur accueil et présente le projet de stratégie touristique de la destination « Pays du Lac d'Aiguebelette » (Cf document joint).

M. René PADERNOZ précise que la CCY n'a jamais validé l'appellation « Pays du Lac d'Aiguebelette » et rappelle qu'une contre-proposition avait été soumise à l'époque à nos partenaires en ajoutant « Dent du Chat » à cette appellation (Cf conseil de décembre 2017).



Selon M. PADERNOZ, il ne faut pas vendre du « faux » aux visiteurs en présentant des choses qui ne correspondent pas à la réalité du territoire et à l'identité touristique locale.

M. Jérôme PUTHON regrette que le Rhône ne soit pas suffisamment mis en avant au niveau communautaire, alors qu'il est un atout touristique représentatif du territoire.

M. Michel DIETLIN rappelle que le comité de pilotage qui a travaillé sur ce projet était composé de représentants élus de chaque collectivité ainsi que de techniciens des OT, du SMAPS et des EPCI. L'objectif était d'avoir une légitimité politique et technique avant de se lancer dans la démarche.

M. le Président tient à rappeler qu'il suit ce dossier depuis quelques années. Ce travail a permis à l'ensemble des collectivités de mieux se connaître et d'apprendre à travailler ensemble, même si cela n'a pas toujours été facile. L'intérêt de la démarche est de travailler en réseau et de tenir un langage commun.

Grâce à ce schéma de stratégie touristique, une vision plus globale a pu se détacher, en répondant davantage à l'attente des visiteurs.

Il souligne par ailleurs que des aides régionales sont susceptibles d'être obtenues dans le cadre d'un rapprochement avec la démarche touristique lancée parallèlement sur la Chartreuse. Des points communs et des complémentarités existent entre les deux projets touristiques, qui pourraient faire l'objet d'une convention avec la Région.

M. Eric PERRIAND souligne les difficultés de gouvernance entre les différents OT, difficultés qu'il conviendrait de résoudre au préalable.

M. Pierre SULPICE abonde en précisant que le « tableau » n'est pas aussi rose qu'on veut bien nous le présenter. Des problèmes récurrents subsistent, notamment avec l'OT PLA, et il est difficile de travailler de concert ensemble.

M. le Président regrette que ces difficultés soient d'abord liées à des questions de personnes.

MM. René PADERNOZ et Jérôme PUTHON ne sont pas contre un rapprochement avec la Chartreuse s'il s'agit d'obtenir des subventions. Mais ce rapprochement ne doit pas nuire à l'identité du territoire yennois.

M. Michel DIETLIN présente ensuite le projet MITO relatif à la formation, la sensibilisation et le développement des compétences de tous les acteurs touristiques du territoire.

Chaque collectivité aurait la main pour mettre en œuvre ce processus de formation. Le coût s'élèverait à 35.000 € environ sur 3 ans à partager entre les 3 intercommunalités de l'Avant-Pays Savoyard.

M. le Président remercie M. DIETLIN pour sa présentation.

❖ Convention Blanchisserie du rondeau – bâtiment « Yenne Matériaux »

M. le Président rappelle que la blanchisserie du Rondeau avait exprimé le souhait de convenir d'une occupation précaire du local suite à l'incendie qui a détruit le 21 novembre 2018 une grande partie de ses locaux. La CCY avait consenti cette convention d'occupation précaire d'une durée de 12 mois (jusqu'au 25/12/19), dans la mesure où la procédure d'assignation par la SCI Mont Blanc était en cours devant le Tribunal de Grande Instance.



La jouissance du tènement avait donné lieu à une redevance mensuelle d'un montant symbolique de 200 €. Ce montant était un « geste » de la communauté de communes pour permettre à la Blanchisserie, suite au sinistre, d'assurer la continuité de ses activités.

M. le Président fait part au Conseil du souhait de la blanchisserie de prolonger d'un an supplémentaire l'occupation du bâtiment.

Considérant que la situation s'est désormais normalisée, cette redevance s'élèverait à 800 € par mois dans le cadre de la nouvelle convention, somme correspondant à ce type de location.

Par ailleurs, toute signalétique nécessaire à la communication extérieure de l'entreprise ne serait que provisoire. Cette communication nécessitera un accord préalable de la collectivité.

Il sera procédé par ailleurs au nettoyage des espaces extérieurs (notamment retrait des palettes) en lien avec la commune et la CCY.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la prolongation pour une année supplémentaire de la convention d'occupation précaire avec la Blanchisserie du Rondeau.

❖ Marché eau potable d'Ameysin

Il est rappelé au Conseil qu'un groupement de commande entre la commune de Yenne, le SDES et la CCY a été réalisé en 2017 pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides du hameau d'Ameysin.

Le marché de travaux a été confié au groupement FONTAINE TP/ VTM COUTURIER pour un montant total estimatif de 528.419,31 € HT, dont 152.719,80 € HT pour la partie AEP de la CCY. Après réalisation des travaux, il convient de valider le montant définitif des travaux (DGD) fixé à 133.404,46 € HT.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le DGD du marché pour un montant de 133.404,46 € HT et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au paiement du solde.

❖ Frais de gestion engagés par le budget général

Il est rappelé au Conseil que les budgets annexes de la CCY remboursent chaque année au budget général les frais de fonctionnement relatifs à l'utilisation des locaux ainsi que les salaires des agents mis à disposition pour assurer ces compétences.

Ce remboursement de budget à budget étant particulièrement complexe et chronophage, M. le Président propose de simplifier ces frais de gestions engagés par le budget général :

- en forfaitisant les remboursements des frais de fonctionnement pour les budgets Eau et SPANC.
- en supprimant le remboursement des charges salariales des budgets Base de loisirs, Belvédère et Camping du Flon, suite au départ de l'agent chargé des petits travaux d'entretien sur les trois sites.
- en remboursant au réel les charges salariales des budgets Eau, OM et Transport.



M. Pierre SULPICE ignorait qu'un agent était chargé entre autres de l'entretien et des petits travaux du Belvédère. Sachant cela, il n'aurait pas demandé à son agent communal de tondre la pelouse autour du site. Il déplore qu'on ne lui ait pas donné cette information.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité moins une abstention, la modification du calcul concernant les frais de gestion engagés par le budget général.

❖ Admissions en non-valeurs budgets OM et SPANC

M. le Président présente au Conseil les déclarations en non-valeurs sur les budgets OM et SPANC, que la Trésorerie Principale demande à la CC de Yenne d'approuver.

Le Conseil communautaire APPROUVE, par 21 voix pour et une voix contre, les déclarations en non-valeurs sur les budgets OM et SPANC, telles que précisées ci-dessous :

- Budget OM : 1.176,47 € TTC
- Budget SPANC : 174,21 € TTC

❖ Questions diverses

- Réorganisation de la DGFIP

M. le Président revient sur la réunion organisée le 22 novembre dernier au SMAPS concernant l'avenir des perceptions sur le territoire, en présence notamment des présidents d'intercommunalités et des directeurs de la DGFIP. Il confirme que la réorganisation actuelle des trésoreries pourrait profiter à Pont-de-Beauvoisin, dans le cadre d'une démarche interdépartementale avec l'Isère.

A l'occasion de cette réunion, M. le Président a rappelé sa volonté de maintenir la perception sur Yenne. Il a également informé ses collègues de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette de l'envoi par la CCY d'un dossier à l'appel à candidatures de l'Etat sur l'accueil de services administratifs de la DGFIP.

Suite à cette information, la CC Val Guiers s'est immédiatement montrée intéressée pour répondre de son côté à cet appel à candidatures. Espérant – à tort – obtenir un soutien de la CCLA et la CCVG sur ce dossier, M. le Président regrette le « chacun pour soi » et l'absence de coopération entre les EPCI de l'Avant-Pays savoyard.

M. le Président fait part enfin de la rencontre organisée ce matin même avec M. CARON, directeur du pôle ressources de la DGFIP, et M. COCHET, trésorier de Yenne, au sein de la MFS afin de voir ensemble les modalités de partenariat entre la DGFIP et la CCY.

- Caserne gendarmerie

M. le Président informe le Conseil que 17 offres ont été reçues par la CCY suite à la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle caserne de gendarmerie. Une commission se réunira prochainement pour étudier les offres.

- Maison de la Dent du Chat

M. Eric PERRIAND souligne que des travaux d'entretien sont à engager rapidement à la Maison de Pays (notamment sur les toilettes). M. le Président va solliciter ses services pour faire le point sur ces travaux.

- Acquisition de parcelles communales – ZAE Praz Ferra Sud

M. Pierre Sulpice revient sur le projet d'acquisition par la CCY de parcelles communales situées dans la ZAE de Praz Ferra Sud voté lors du dernier conseil communautaire. Il s'étonne que la délibération communale, prise à la suite de ce conseil, conditionne la vente de ces parcelles à la création par la CCY d'un accès sud par le chemin de la Curiaz.

M. Sulpice souligne que cet accès se situerait hors de la zone économique (donc hors de la compétence communautaire) et qu'il aurait également vocation à desservir un lotissement. A sa connaissance, cette condition de la vente n'a jamais été envisagée lors de la rencontre du 4 novembre dernier avec la commune.

M. Jérôme Puthon précise qu'il n'a jamais été question de faire payer à la CCY la totalité de cet accès. Une répartition financière avait plutôt été discutée à cette occasion.

Par ailleurs, M. Puthon et M. Padernoz regrettent que M. Pierre Sulpice ait annoncé au dernier conseil que l'accès à ces parcelles se ferait plutôt par la voirie existante qui passe par Listing Express.

Ils soulignent que cette option n'a jamais été discutée lors de la réunion du 4 novembre.

M. le Président rappelle que la rencontre avec la mairie avait pour objectif de s'accorder d'abord sur les conditions financières de la vente de ces parcelles et que son accès s'étudierait avec la commune ultérieurement. Si la commune avait effectivement fait part de son intérêt pour la création d'une voirie par le Chemin de la Curiaz, aucune décision n'avait été arrêtée à cette occasion.

Il est prêt à rencontrer de nouveau la commune pour trouver une solution.

Pour M. Pierre Sulpice, la CCY ne peut acheter ces parcelles selon les conditions de la commune. Il estime désormais que les délais administratifs et techniques relatifs au portage de ce dossier ne permettent plus l'installation rapide de l'entreprise DG Racing.

- Contrat Ambition Région

Il est rappelé que 7 projets ont été inscrits dans le cadre du contrat, avec un montant total de subvention s'élevant à 352.000 € (taux de 50 % d'aide par projet plafonné à 123.000 €).

Deux projets n'ont pas été engagés et restent encore incertains. C'est pourquoi, afin de ne pas immobiliser ces subventions, il est demandé aux deux communes concernées de transmettre leurs dossiers d'ici la fin d'année ou, à défaut, de libérer les enveloppes correspondantes*.

Le contrat prend fin l'année prochaine, sachant qu'un avenant est possible d'ici là.

Par ailleurs, la signature avec la Région d'un second Contrat Ambition Région n'est possible qu'au terme du premier contrat. La CCY ayant des projets d'importance à intégrer dans ce deuxième contrat, il convient de se positionner rapidement.

Dans l'attente du retour de Verthemex et Loisieux, il est demandé aux communes de réfléchir déjà à d'éventuels projets qu'elles pourraient déposer dans l'avenant.

** Avec le retrait des projets de Verthemex et Loisieux, l'enveloppe libérée s'élèverait à 158.000 €, sachant que la subvention maximum par projet est de 61.500 € (50 % du plafond de 123.000 €).*

- AG de l'EPFL

M. Frédéric Verron revient sur l'assemblée générale de l'EPFL qui s'est tenue le 6 décembre dernier, et à laquelle il a participé.

Il rappelle au conseil l'intérêt de cet établissement pour les collectivités qui portent des projets fonciers ou qui auraient besoin de conseils dans leurs démarches foncières.



Séance levée à 22H30
Fait à Yenne, le 12 décembre 2019

Le Président,
G. DUMOLLARD

